



NON-VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE SUJÉTION SPÉCIALE POUR LES DIRECTIONS D'ÉCOLE

À l'appel de nos organisations syndicales, 60 directeur-trices d'école ont participé à l'assemblée intersyndicale réunie en urgence, en visioconférence, ce lundi 29 septembre à 18h30.

À l'issue d'un mois de rentrée particulièrement éprouvant, les directeur-trices ont exprimé leur épuisement et leur colère, après seulement quatre semaines de classe. Le non-versement de l'Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS), dont la régularisation n'est annoncée que pour le mois de novembre, est vécu comme un nouveau signe de mépris.

Ce dysfonctionnement aurait dû être anticipé à tous les niveaux - ministériel, académique et départemental - afin de garantir le maintien complet des rémunérations. Nos organisations syndicales constatent à cet effet que, dans plusieurs départements comme l'Eure ou la Gironde, l'ISS a bien été versée à certains directeur-trices, preuve qu'une solution était possible.

Six ans après le suicide de notre collègue Christine Renon, dans un contexte où le pouvoir d'achat des personnels chute continuellement, notamment en raison du gel du point d'indice depuis 2010, où les directions d'école s'épuisent à assurer le bon fonctionnement de leur école sans moyen, cette baisse brutale de rémunération non anticipée, et sans aucune information préalable, constitue un nouveau signal alarmant du manque total de considération du Ministère de l'Éducation Nationale envers ses agents

La coupe est pleine. Depuis de nombreuses années, nos organisations syndicales ne cessent de revendiquer un allègement réel des tâches des directions d'école. Or, aucune avancée concrète n'a été mise en place, et chaque rentrée scolaire apporte au contraire son lot de nouvelles tâches supplémentaires. L'institution demandant même aux directions d'école de pallier les carences de l'État en organisant des « auto remplacements ».

Nos organisations syndicales rappellent que les directeurs.trices d'école sont des PE et qu'il ne figure pas dans leurs obligations réglementaires de services :

- de répondre et renseigner les diverses enquêtes (tableaux des sorties scolaires, enquêtes ou sondages multiples) ;
- de piloter et même de participer aux évaluations d'école ou aux constellations ;
- d'organiser « l'auto remplacement » ;
- de participer aux conseils école-collège ;
- de participer aux réunions de directeurs avec les IEN ;
- de participer à une quelconque réunion en dehors du temps de classe ;
- d'organiser un exercice PPMS avant les vacances de la Toussaint ;
- de saisir les résultats des élections au conseil d'école sur ARENA ;
- d'animer « une séance de sensibilisation aux stéréotypes de genre, d'une durée de 2h » ;
- d'accompagner les équipes éducatives « à la construction d'une politique du numérique au sein de chaque école et mettre en œuvre les mesures de régulation attendues » ;
- de « piloter » la mise en œuvre du « programme d'éducation à la vie affective et relationnelle ».

Conformément aux propositions faites lors de la réunion du 29 septembre, nos organisations syndicales proposent aux collègues de discuter ensemble dans chaque circonscription afin de décider de cesser collectivement d'effectuer ces tâches non réglementaires.

Nos organisations syndicales saisissent le DASEN pour lui demander de surseoir à toutes les échéances programmées jusqu'aux vacances de la Toussaint, de suspendre les évaluations d'école qui ne figurent pas dans les ORS des collègues et dont elles rappellent leur exigence d'abandon.

Nos organisations syndicales réaffirment leurs revendications sur la direction d'école :

- le versement immédiat de l'ISS due à l'ensemble des directions d'école du département ;
- l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service, pas un directeur sans une demi-décharge hebdomadaire ;
- une aide administrative à temps plein pour chaque directeur.trices d'écoles avec des emplois statutaires de la Fonction Publique ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- un véritable allègement des tâches administratives ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant ;
- l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde...

Nos organisations syndicales invitent les directeur.trices d'écoles à se réunir par circonscription avec leurs syndicats afin de décider de cesser collectivement d'effectuer les tâches non réglementaires, d'établir leurs revendications et les moyens de les faire aboutir !

Première liste des réunions par circonscription :

- **Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly** : vendredi 03 octobre à 12h, en visio → lien [ici](#)
- **Cachan, L'Haÿ-les-Roses** : vendredi 03 octobre à 12h, à l'élémentaire des Blondeaux
- **Champigny-sur-Marne 1 et 2** : vendredi 03 octobre à 12h, en visio
- **Fontenay-sous-Bois** : vendredi 03 octobre à 12h, à la maternelle Pasteur
- **Fresnes** : vendredi 03 octobre à 12h, en visio et en présentiel à la maternelle Les Marguerites
- **Maisons-Alfort, Saint-Maurice** : vendredi 03 octobre à 12h, en visio et en présentiel à l'élémentaire Raspail
- **Vitry-sur-Seine 1 et 2, Chevilly-Larue** : vendredi 03 octobre à 12h, en visio → lien [ici](#)